



Règlement des concours de dégustation de l'Académie du Cep

Introduction

Dans le but de promouvoir l'esprit bachique et développer la connaissance et l'art de la dégustation, l'Académie du Cep organise des concours de dégustation.

Concours

Déroulement :

- Le dégustateur choisi de déguster 1 ou 2 séries de 5 vins (5 blancs / 5 rouges - rosés).
- Une feuille de concours est délivrée suite à l'acquittement du montant de l'inscription au concours pour 1 ou 2 séries.
- Il est impératif d'inscrire clairement ses nom et prénom sur la feuille du concours.

But :

- Reconnaître les 5 vins proposés et les reportés sur la feuille de concours. Les vins sont servis dans des verres numérotés.

Règle de bonne conduite :

- **Le concours est individuel ; il est interdit communiquer avec les autres participants pendant toute la durée de la dégustation !**
A cet effet, le Conseil de l'Ordre désigne des « commissaires de dégustation ». Ces derniers se réservent le droit de disqualifier les participants ayant transgressés cette règle de bonne conduite.

Résultats :

- Les échantons annoncent les résultats après consolidation du concours. Les personnes ayant obtenu moins de 3 points par série ne sont pas annoncées.
- Remarques : le choix des vins s'effectue exclusivement par les Echantons.
- Les Echantons sont à disposition pour toutes questions sur les résultats.

Elévation de grade

- Compagnon → Compagnon bon dégustateur : 3 vins sur 5
- Compagnon bon dégustateur → Ecuyer : 5 vins sur 5
- Ecuyer → Chevallier : 3 x 5 vins sur 5
- Chevallier → Maître Chevallier : 3 x 5 vins sur 5